



Vivre à Poliénas

Bulletin Municipal - Février 2021

N°
120





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

1 Octobre 2020, réalisation d'une aire de stationnement au bout de l'impassé du Lotaret.

2 21 octobre 2020, minute de silence à l'école, en hommage à Samuel Paty.

3 23 octobre 2020, les élus du CCAS, reçoivent, pour ses 90 ans, M. René Andreu. Absents pour cette invitation, M. Camille Michel, 90 ans également, et sa famille.

4 Vendredi 23 octobre 2020, assemblée générale de Polidanse.

5 Lundi 26 octobre 2020, le club d'échec a cessé toute activité. Yvon Cabaret, ancien Président de l'Echiquier Poliénois, suite à la clôture du compte de l'association, remet 2 chèques à 2 associations poliénoises. L'un au Jardin des mots, représenté par Séverine Desbrus, Présidente. Le second, au Sou des écoles, représenté par Aurore Darcourt, vice-Présidente.

6 Novembre 2020, marché de Noël virtuel du Sou des écoles.

7 Vendredi 4 décembre 2020, retrait des sapins de Noël pour le compte du Sou des écoles.

8 Lundi 7 décembre 2020, distribution de masques fournis par la Région, pour les enfants des écoles primaires.

9 Décembre 2020, permanences des élus du CCAS, pour la remise des colis de Noël.

10 Jeudi 17 décembre 2020, repas de Noël à la cantine.

11 Mardi 24 décembre 2020, matinée huîtres, en mode confinement...

12 Samedi 23 janvier 2021, matinée boudins de l'Acca.

Chères toutes, chers tous,

L'année 2020 restera tristement gravée dans nos mémoires.

Jamais, depuis la seconde guerre mondiale, notre pays n'avait eu à traverser une telle crise à la fois sanitaire, financière, humanitaire, éducative, professionnelle, affectant et modifiant profondément notre système relationnel intergénérationnel.

A chaque évolution des nouvelles contraintes sanitaires, les collectivités telles que la Région, le Département, les Intercommunalités et enfin les communes, ont dû mettre en place et appliquer les différents protocoles sanitaires pour : les services publics, les écoles, les cantines, les commerces, les associations. Faciliter également les liens sociaux communaux envers les plus fragiles, grâce à la mise en place du service d'alerte, des élus. L'organisation de la restauration avec les plats à emporter, les marchés locaux, etc.

La loi de prolongation de l'état d'urgence sanitaire publié au JO du 15 novembre 2020 prolonge celui-ci jusqu'au 16 février 2021. Elle prévoit également, un régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 1er avril 2021. Régime qui autorise le Premier ministre et les Préfets à prendre des mesures restrictives, comme ce fut le cas après le premier confinement.

Avec l'état d'urgence, la loi rétablit la plupart des règles dérogatoires sur le fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités territoriales, qui avaient été instaurées durant le premier confinement, pour limiter les risques de contamination. Nous ne pouvons pas, à ce jour, mesurer les conséquences de cette pandémie et encore moins son issue.

Toutefois, la vie communale doit continuer à se préparer et à s'adapter à ces futures contraintes. Malgré l'installation tardive fin mai 2020 du nouveau conseil Municipal et fin juin 2020, du nouveau conseil Communautaire, vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe municipale et des employés communaux, pour leur engagement.

En urbanisme, le projet du centre du village s'est poursuivi ; l'enquête publique a été réalisée et a reçu un avis favorable avec recommandations du commissaire enquêteur. Le Préfet prononcera très prochainement la déclaration d'utilité publique du projet par arrêté de cessibilité.

Il y a eu aussi :

- la signature du compromis de vente et du permis de construire de notre dernier terrain au lotissement communal « Les Vignes »,
- la validation du permis modificatif du lotissement privé « L'Eminence »,
- et une réflexion paysagère et routière est également en cours pour améliorer l'entrée du village, côté cimetière.

Suite aux intempéries de 2019, nos bâtiments municipaux ont subi d'importants dégâts sur les toitures de l'école, de la salle des fêtes, de la mairie et de l'ancienne caserne. Les expertises et les démarches administratives ont été longues, mais entièrement réalisées, notamment les dossiers de de-

mandes de subventions. Les réfections devraient débuter courant cet été.

Coté travaux réalisés, on peut noter :

- la première partie de la réfection de l'éclairage public de la commune en Led,
- la partielle restauration des voiries municipales et du revêtement des voies départementales entre l'Albenc et Poliéas. Travaux financés par le Département. Pour la sécurité des riverains, des piétons et des transports scolaires de la RD48 entre Tullins et Poliéas, des dispositions réglementaires ont été instaurées, telles que :

- 1- l'interdiction de circuler pour les PL de plus de 3.5T, arrêté n°2020-33768 du 4 janvier 2021,
- 2- la création de zones en agglomération le « Grand Tizin » sur Tullins et le « Petit Tizin » sur Poliéas pour abaisser la vitesse de 70 à 50 km/h sur ces secteurs. Merci de respecter les limitations de vitesse et les priorités à droite. (Attention aux contrôles de vitesse de la Gendarmerie !).

Egalement :

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique, du Pont Rouge au Chaffard, en bordure de la RD48.

- **Une réunion, concernant le Plan Communal de Sauvegarde**, a également eu lieu le 21 décembre 2020, pour inviter et intégrer les nouveaux élus et le personnel communal en vue de sa mise en conformité et de sa validation. C'est un long travail de préparation et de recherche, qui devrait se terminer par une simulation en conditions réelles en collaboration avec les services de secours du territoire. Un document papier (DICRIM), sera diffusé à l'ensemble des habitants. Il guidera sur les conduites à tenir en cas de forces majeurs. Je vous rappelle que toute l'actualité et alertes sont communiquées en temps réel sur l'application Politeia. Vous devez la télécharger sur vos smartphones et tablettes. Une nouvelle version a été mise à jour.

- **le projet d'équipement numérique à l'école**, dont une partie a été financée dans le cadre du programme d'investissement d'avenir lancé par l'Etat, permettra à toutes les classes d'être équipées très prochainement. J'en profite, pour remercier l'équipe enseignante et les agents du service périscolaire, pour leur implication et leur adaptation, afin d'assurer l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité maximale.

le déboisement et la remise en état des lignes téléphoniques au secteur de la Roche et de la route de Linage, après 18 mois de réclamation auprès des services concernés.

et enfin, l'aménagement d'un parking, impasse du Lotaret, et d'un accès piétons, après destruction de la grange.

LES PROJETS 2021 seront dans la continuité et seront hiérarchisés, après la préparation de notre budget communal, en vue de sa validation fin mars, par le conseil Municipal :

- L'objectif premier, est de finaliser le projet du centre du village, avec l'acquisition de l'ensemble

de la parcelle de la Marcousse soit :

- à l'amiable, si la propriétaire accepte la proposition faite par la municipalité, par l'intermédiaire de la SAFER,
- par expropriation, sur proposition d'un juge nommé par le Préfet pour en fixer le prix et pour prononcer une ordonnance d'expropriation. Ce ne sera qu'une fois l'acquisition foncière effective, que nous pourrons travailler sur le contenu du projet en concertation avec les administrés et les associations.

• **Concernant la remise en état des toitures, nous prévoyons :**

- 1- la réfection de la toiture de l'école, avec un projet de panneaux photovoltaïques à réaliser pendant les vacances de juillet-août, en option, la toiture de la cantine et le préau des maternelles.
- 2- la réfection de la toiture de l'ancienne caserne des pompiers et de la mairie.
- 3- un ambitieux dossier de restauration de la salle des fêtes, avec changement de la toiture, désamiantage, pose de panneaux photovoltaïques, isolation, système de climatisation, chauffage, et aménagement des sanitaires.

Le foyer municipal devrait également bénéficier de rénovations, notamment des peintures extérieures et intérieures.

• **Nous poursuivons l'entretien des voiries communales**, et l'étude d'aménagement de secteurs en pistes cyclables, afin de favoriser les « liaisons douces » entre les communes de Tullins et de L'Albenc.

• Nous finaliserons l'aménagement du monument aux morts.

• **Concernant le cimetière, nous souhaitons programmer** les reprises de concessions sur 5 ans, créer un caveau communal et réaménager le jardin du souvenir actuel.

• **Les actions d'élagages** se poursuivront pour protéger les alimentations EDF et téléphoniques, la circulation des véhicules sur les voies.

Je rappelle que les propriétaires des arbres ou haies, gênant le domaine public et la visibilité, ont l'**obligation de les élaguer et de les entretenir** pour la sécurité et le respect de tous. Un courrier en recommandé de la municipalité leur sera envoyé en cas de non-respect de cette obligation. Suite à ce courrier et en cas de non intervention des propriétaires, le travail d'élagage sera effectué par un prestataire de la commune. La facture sera établie au nom du propriétaire et transmise à la perception pour son règlement.

• La pose de la fibre optique par le Département sur la commune continuera en 2021.

• En urbanisme, la viabilisation du lotissement privé « L'Eminence » ainsi que la vente des 14 lots se poursuivront.

• La 2^{ème} phase de mise en conformité de l'éclairage public en Led, sera réalisée,

(suite page 4)

SOMMAIRE

• Rétrospective	2	• Vie locale	6
• Mot du maire	3	• In memoriam	7
• Vie municipale	4	• Etat Civil • Mémento	8

(suite de la page 3)

- L'élagage des platanes sur la place Docteur Valois et devant la bibliothèque, aura lieu courant février,
- L'audit pour finaliser l'adressage sur la commune va se poursuivre afin de limiter et rectifier les oublis et erreurs. Des courriers seront envoyés, des visites organisées dans les quartiers concernés, afin de définir les solutions,
- Le bornage et les échanges de parcelles concernant l'ENS Montenas, seront notifiés chez le notaire ; un nouveau plan d'entretien sur 5 ans va être établi avec les services du Département.
- Concernant la lutte contre les incendies, une borne sera positionnée à l'entrée du lotissement privé « l'Éminence » et celle située « route de Bigeollet » sera soit remise en état, soit déplacée à un endroit plus stratégique.

Rappel : La commune doit trop souvent instruire des demandes d'autorisation d'urbanisme pour régulariser des travaux déjà réalisés ; notamment en cas de vente des biens. Je vous rappelle que tous les travaux nécessitent la délivrance d'une autorisation, qui permet à la commune de vérifier que les travaux projetés sont conformes aux règles d'urbanisme. Vous devez donc impérativement déposer en mairie, avant de commencer les travaux, une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire,) en fonction du type de projet.

Dans ce contexte si particulier, nous devons tout mettre en œuvre pour garder le lien social et faciliter votre quotidien. C'est dans cet esprit que nous persistons à garder notre petit marché de produits locaux tous les jeudis après-midi. Sa réussite

dépend aussi de vous. Pensez-y !

Lors du précédent mandat, nous avons organisé des visites de quartiers que nous souhaitons reprendre dès que la situation sanitaire le permettra, afin d'échanger avec vous, apporter les améliorations souhaitées et vous informer sur notre gestion, mais aussi sur le fonctionnement de l'Intercommunalité Saint Marcellin Vercors Isère, du Département et de la Région.

Les mois à venir sont incertains. Nous devons rester extrêmement vigilants. Mais nous devons œuvrer tous ensemble, avec solidarité et bienveillance dans la perspective de jours meilleurs. Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous.

Votre Maire, Bernard Fournier

Extraits du Conseil municipal

Séance du 15 octobre 2020

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus, depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux en vertu de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Signature de la convention de déneigement de 2020 à 2023

Avec l'entreprise ARNAUD sis TULLINS pour les trois prochaines saisons d'hiver intervenant sur les secteurs suivants : la plaine / les points propres / Champisse / Etang de Montenas / les Vignes / la gare / parking de la place / montée du cimetière + départementale.

Le reste du déneigement étant assuré par nos agents techniques.

Régularisation du périmètre de l'ENS Marais de Montenas

Suite au dernier bornage, il convient de régulariser le périmètre du marais classé Espace Naturel et Sensible par le Département de l'Isère.

Désaffectation et aliénation d'un chemin rural

Désaffectation à l'usage du public du chemin rural dénommé « chemin de Rochefort », faisant partie du domaine privé communal non classé dans la voirie communale, se situant dans le périmètre d'exploitation des carrières et chaux Balthazard & Cotte dont une partie n'existe plus à ce jour. Un affichage de la délibération a été mis en place en amont de ce chemin sur une durée de deux mois à compter de sa légalisation en Préfecture, affichage qui a été certifié par un huissier.

Signature d'une convention de mutualisation du véhicule "camion de curage" du service Eau et Assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

À partir de la date de sa signature et pour une durée illimitée dont la tarification des prestations et travaux pour le compte de tiers é est définie par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2017. La commune sera avertie d'une évolution de prix.

Demande d'aides publiques pour les travaux de réhabilitation des toitures des bâtiments communaux

La commune souhaite engager les travaux de réhabilitation des toitures des bâtiments communaux endommagés par la grêle du 15 juin 2019, aggravés par les fortes pluies et les vents violents des 1er et 30 juillet 2019, la crise sanitaire ayant retardé ces travaux en 2020.

Pour pouvoir aider la Commune à les réaliser, il convient de solliciter des aides publiques. A noter que ces aides doivent être effectuées avant le commencement des travaux.

Séance du 26 novembre 2020

Création du budget annexe "Lotissement Les Vignes"

À la demande du receveur municipal, la Commune doit créer un budget annexe relatif aux dépenses et aux recettes du lotissement communal « Les Vignes » afin de sortir ces opérations du budget principal.

Ce budget se clôturera à la fin de l'opération.

Adoption du budget primitif 2020 du budget annexe "Lotissement Les Vignes"

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section investissement et est en suréquilibre en section fonctionnement :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	179 922,09 €	97 990,68 €
Recettes	338 490,68 €	97 990,68 €

Création d'un marché communal en plein air

Les élus avaient à cœur de créer un marché communal pour la vie du village et pour favoriser le service à la population, et pour cela ne souhaitaient pas mettre en place des droits de place afin d'apporter leur soutien au commerce local et aux agriculteurs.

Tableau des effectifs des agents communaux

A compter du 1^{er} octobre 2020, la collectivité compte :
 11 fonctionnaires représentant 8 équivalent temps plein (ETP)
 3 contractuels représentant 1,5 ETP
 2 contractuels de droit privé (CUI-CAE) représentant 1,5 ETP

Séance du 17 décembre 2020

Mise en compatibilité du PLU et déclaration du projet confirmation l'intérêt général

Le projet de requalification du centre-bourg de Poliénas a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU, et parcellaire qui a eu lieu du 14 septembre au 16 octobre 2020.

Dans son rapport et ses conclusions du 13 novembre 2020, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, sans réserve, assorti de 3 recommandations.

Par cette délibération, le conseil municipal s'est engagé à prendre en compte ces recommandations, a donné un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU et a prononcé la déclaration de projet. Au vu de ces pièces, la Mairie a sollicité le Préfet de l'Isère qui va prendre un arrêté de DUP emportant mise en compatibilité du PLU.

Accord de principe donné à la société GEG ENeR pour installer un mât de mesure sur la commune ainsi que le lancement des premières études sur le site

La commune de Poliénas étant considérée dans le Schéma Régional Eolien (SRE) Rhône-Alpes comme une zone adaptée et propice au développement de l'énergie éolienne, le conseil municipal souhaite étudier la possibilité d'implanter un parc éolien sur son territoire.

Les résultats de ces études permettront aux élus de se positionner le moment venu.

Signature d'une convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique (bibliothèque municipale)

Le Département de l'Isère propose à la Commune de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des ressources de la médiathèque départementale. Le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de 10 000 habitants, c'est pourquoi il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques aux communes. Suite à l'application du nouveau Plan Lecture 2020-2026, cette convention datant de 2010 a été actualisée pour tenir compte des évolutions, des orientations et des services du Département.

MARCHÉ COMMUNAL

Tous les jeudis de 15h à 19h sur la place de la mairie
(adaptation de l'heure de fin en fonction de l'heure du couvre-feu en vigueur)



Depuis cet automne, la commune accueille un marché de producteurs locaux.

En effet, ce n'est pas moins de 5 professionnels qui vous proposent leurs produits. Deux autres devraient les rejoindre, fin février. C'est Michaël Coutet qui s'est chargé de cette organisation. Maintenant, il ne tient qu'à la population, par sa sollicitation, de pérenniser la continuité de ce marché.

LA POSTE

Audit sur vos adresses

Afin que les habitants reçoivent correctement leurs courriers et en vue de l'arrivée de la fibre optique, les élus ont lancé un audit conseil de fiabilisation des adresses auprès de la Poste (Poste Solutions Business).

Cet audit a fait ressortir des anomalies (erreurs de numéros de rues, impasses non créées...). Il convient de les corriger, notamment dans un souci de rendre les adresses accessibles aux secours.

Les habitants impactés par ces changements recevront un courrier pour les informer. A noter également, que des corrections de géolocalisation sur certains secteurs sont en cours.

CCAS rappel

Les personnes de 68 ans et plus, qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale, doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, afin de pouvoir bénéficier du repas ou du colis de Noël.

Club de gym

En date du 30 juin 2020, le club de gymnastique de Poliénas a été dissous. Lors de cette assemblée générale, après présentation du bilan financier, il a été voté, à l'unanimité, le reversement du reliquat à 2 associations poliénoises : le Sou des écoles et les Mollets à la noix.

Info vaccination COVID-19

Des éléments de langage :

Une foire aux questions est disponible sur le site de l'ARS pour toutes personnes souhaitant des informations sur la vaccination contre la Covid-19.

Plusieurs sites Internet, régulièrement mis à jour, constituent également une base d'informations fiables :

- **Ministère des solidarités et de la santé** > Foire aux questions : la vaccination contre la COVID-19
- Vaccination Infoservice
- **ANSM** > Dossiers > COVID-19 - Vaccins

L'ANSM a produit un Guide patients déclaration effets indésirables COVID pour aider les personnes vaccinées à déclarer un éventuel effet indésirable.

- **ARS Auvergne-Rhône-Alpes** > Vaccination contre la Covid-19

Communiqué de presse du ministère des solidarités et de la santé : **ouverture de la prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus.**

Manifestations

Agenda prévisionnel

Sou des écoles

- **Dimanche 7 mars** : ventes à emporter diots au vin blanc
- **Mi-avril** (date à confirmer) : tombola
- **Dimanche 9 mai** : marché aux fleurs sur rendez-vous.

Fête du livre

- 27, 28, 29 mai

Vogue et feu d'artifice

- 25, 26, 27 juin



Réfection toitures

Le Département de l'Isère va aider la collectivité à financer à hauteur de 60%, les travaux de réfection de toiture du groupe scolaire, endommagée par les intempéries de 2019 qui, nous l'espérons, pourront se réaliser cet été.

La remise en état des toits de la salle polyvalente et de la mairie pourra également se réaliser dès que les demandes de subventions (notamment celles de l'Etat : DETR et DSIL) auront été acceptées.



POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ CHOISISSEZ INTERNET

www.demande-logement-social.gouv.fr

- 1 PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER**
à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.
- 2 VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX**
dans votre commune et partout en France.
- 3 VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES**
de logement social de votre département.
- 4 VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS**
avant que votre dossier passe en commission d'attribution.
- 5 VOUS POUVEZ ACTUALISER ET COMPLÉTER VOTRE DEMANDE**
à chaque fois que votre situation évolue et que l'on vous demande de nouvelles pièces justificatives.




La Maison intercommunale des familles
met en place une **ligne d'écoute**

pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...)

04 56 33 30 20

Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Pour qui ?

- Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes ;
- Les aidants familiaux ;
- Les adultes isolés, en perte d'autonomie, en situation de handicap ;
- Les professionnels de la santé, de l'éducation, du social ;
- Les professionnels du monde économique : les commerçants, artisans, entreprises et industries, les agriculteurs...

Comment ?

- L'appel permet d'obtenir un rendez-vous gratuit avec un psychologue dans le cadre du dispositif **Passerelle Santé** ;
- Une orientation pourra être proposée si nécessaire ;
- Les échanges sont confidentiels et anonymes.



www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

TAXI POLIÉNAS

Taxi Pianfetti Daniel et Benoît

24h/24

Tout transport :

- Dialyse • rayons • gares
- médical assis • aéroport...

Tél./Fax **04 76 07 82 10**
Portable **06 79 41 09 36**
Siège social : La Contamine - 38210 Tullins
Stationnement : POLIÉNAS

Ets BLANC-GONNET sarl

PEINTURE - DÉCORATION
Intérieur - Extérieur
REVÊTEMENTS DE SOLS

Tél. 04 76 07 24 67
ZI Route de St Quentin - 38210 TULLINS



Cusin froid
Climatisation
Energies Renouvelables

- Climatisation • Pompes à chaleur
- Plomberie Froid commercial et industriel
- VMC

Installation, SAV, Entretien

Kevin CUSIN
L'Orme dière - 38210 POLIÉNAS 06 79 01 63 92

Devis gratuit, dépannage 24h24 - 7j/7



SUR UN PLATEAU
C'est Frais, C'est Salé, C'est Sucré

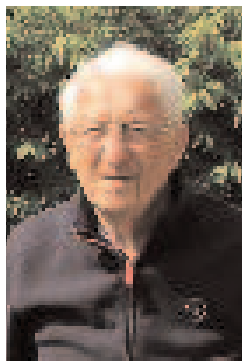
TRAITEUR Tél. 06.21.84.30.32

MANDIER
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

☎ 04 76 36 81 76 - 38470 VINAY

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Yves Blanc



Yves Blanc nous a quittés le 21 novembre à l'âge de 87 ans. Installé dans sa maison familiale depuis sa retraite, Yves profitait de son temps libre pour mettre à bien ses connaissances et sa passion pour l'histoire de son village. Il a consacré

beaucoup de temps à des recherches sur l'histoire de notre village, consulté les archives communales, départementales et autres... Le fruit de tout ce travail s'est retrouvé dans l'ouvrage "De Pollinaco à Poliéna" publié en 1994. Sa sortie fut l'occasion d'une conférence organisée dans notre église, remplie d'un public venu nombreux. Il nous a alors "raconté" Poliéna avec érudition mais aussi simplicité et humilité. Il a souhaité que le bénéfice de la vente du

livre profite à la toute jeune bibliothèque du village, "Le jardin des mots", présidé alors par Monique Desbrus qui lui a aidé à concrétiser ce projet. Yves n'a ménagé ni sa peine ni son temps : "j'ai le temps" disait-il volontiers. Encore fallait-il avoir envie d'en faire profiter les Poliénois...

Homme simple, discret, toujours disponible, d'une grande gentillesse, un homme de sagesse et de paix. Il a dès lors intégré l'équipe de la bibliothèque en participant aux activités du Jardin des Mots et son épouse, Annette l'a accompagné. Cette collaboration au développement de la lecture dans le village a duré quelques années. En 1997, il a publié "Les Maires de Poliéna de 1790 à 1995" puis "100 ans de cartes postales" – de notre village, bien sûr ! Toujours dans les mêmes conditions, au profit de la bibliothèque. Sa générosité a ainsi permis d'étoffer son fonds de livres de manière très significative.

En 1997, il avait aussi écrit "les 100 ans des sapeurs-pompiers", à l'occasion du cente-

naire du centre des sapeurs-pompiers de Poliéna. Yves était né le 12 janvier 1933 à Poliéna. Très jeune, il a perdu ses parents et c'est alors à Tullins qu'il a grandi. A 16 ans, il est entré à l'Ecole normale de Grenoble, promotion 1950-54. Il fût ensuite nommé instituteur à La Buisserate, hameau de Saint-Martin-le-Vinoux puis a poursuivi et terminé sa carrière à Seyssinet-Pariset où il fut nommé aussi Directeur. Marié à Annette en 1962, ils ont eu 2 enfants, Olivier et Jean-Baptiste et 2 petits-enfants, Apolline et Aymeric. Si Yves était un homme de lettres, il avait aussi la main verte et avec Annette, ils entretenaient ensemble un magnifique parc où s'épanouissent des centaines de rosiers et autres variétés de fleurs et arbustes. Chaque année, Yves était heureux d'accueillir les visiteurs pour leur faire découvrir son jardin extraordinaire. Homme de paix, sans bruit, c'est bien discrètement qu'il s'est éteint ce samedi 21 novembre.

Brigitte Philibert et Monique Desbrus

Paul André Brondel



André Brondel, plus communément appelé "Dédé", nous a quittés le 9 novembre. Il était né le 4 mars 1940 à Tullins et a grandi à Poliéna, dans la maison familiale. En 1963, il s'est marié avec Mireille Buisson et de cette union deux enfants sont nés, Nadine et Thierry. 4 petites filles sont venues

agrandir le bonheur familial. Il avait construit sa propre maison au lieu-dit "La Roche" et était très apprécié par ses voisins. Après avoir passé son CAP de carreleur, Dédé est vite entré dans la vie active. Sa jeunesse a été ponctuée par son service militaire puis son départ pour combattre en Algérie. A ce titre, il a reçu en juillet dernier la croix des anciens combattants qui lui a été remise à Vinay. Carreleur de métier, il a ensuite créé sa propre entreprise dans le bâtiment et dans la construction de piscines.

Homme généreux, jovial et doté d'un bon mental, il répondait toujours présent pour aider, réparer ou donner des conseils à tous ceux qui lui demandaient. Il a effectué 2 mandats à la mairie en qualité de conseiller municipal de 1972 à 1983. Dédé était aussi un fervent chasseur et était apprécié par l'ensemble de ses amis avec lesquels il chassait. La maladie a croisé sa route à plusieurs reprises mais ce 9 novembre le mal insidieux l'a emporté.

Brigitte Philibert

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie a été maintenue, en appliquant les contraintes sanitaires.



HOMMAGE À GASTON VALOIS

Dimanche 29 novembre.



M É M E N T O

Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h
 Mercredi **FERMÉ**
 Vendredi 9h-12h30 et 14h30-17h
 Samedi 9h-11h30
 Tél. **04 76 67 48 92**

Service d'accès gratuit pour les démarches administratives des usagers. Tablette en libre service.

Bibliothèque

Ouverture au public :

Mercredi : 13h30 - 17h30, vendredi : 14h - 18h
 samedi : 10h30 - 12h
 Tél. **04 76 07 70 30**
 jardindesmots38@orange.fr

Points propres

4 lieux de tri sélectif :

- PAV n°38 (Etang de Montenas)
- PAV n° 39 (Route de Châteauneuf - Roche Corbières)
Nettoyés par les services techniques, les lundis et jeudis.
- PAV n° 36 (Route de la Gare)
- PAV n°37 (Route de Tullins - Le Guy)
Nettoyés par l'association PAISS les jeudis et par les services techniques, les lundis.

Régie de Vinay

Eau/Assainissement.....**04 76 36 90 57**
 service dépannage.....**04 76 36 94 01**

Horaires déchèteries

Déchèterie mobile à Poliénas (sur la place de la mairie) : mercredi 10 février, samedi 13 mars, mercredi 7 avril, 12 mai, 9 juin.
Vinay : du lundi au vendredi : 13h30-18h
Saint-Sauveur : du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h. Samedi : 9h-18h
 Déchèterie St-Sauveur et Vinay 04 76 38 66 03

Mairie

OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE DANS TOUS NOS SERVICES PUBLICS

Ouverture au public :

Lundi 15h-18h / Jeudi : 8h30-11h30
 Vendredi : 15h-18h
 • Service urbanisme sur rendez-vous
 • Permanence de Monsieur le Maire sur rendez-vous du lundi au vend. de 11h à 12h
 • Permanence des élus sur rendez-vous
 Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30
 le dernier samedi du mois de 10h à 12h
 Tél. **04 76 07 04 28** mairie@polienas.fr

Numéros à retenir

- Numéro urgence dans toute l'Europe.....112
- Pompiers18
- Gendarmerie.....17
- Samu15
- Centre des grands brûlés Lyon...04 72 11 75 98
- Centre antipoison Lyon.....04 72 11 69 11
- Enfance maltraitée119
- Info service violences conjugales.....3919
- Drogues info services (appel gratuit poste fixe).....0 800 231 313
- Sida info service0 800 840 800
- Info cancer service.....0 805 123 124
- Association française de protection et assistance aux personnes âgées.....0 800 020 528
- Accueil sans abri (SAMU social)115
- SPA Grenoble Dauphiné04 76 09 43 67
- Pharmacie de garde.....118 418
- **A Poliénas :**
- Cabinet infirmier.....06 47 83 22 08
- Cabinet ostéopathe.....07 66 11 01 45

IMPORTANT sur la commune



"Politeia" : la nouvelle application de la mairie

Téléchargez dès maintenant, l'application "Politeia France" puis sélectionnez la mairie de Poliénas.

C'EST SIMPLE, ACCESSIBLE À TOUS ET GRATUIT

Elle est **GRATUITE** pour les habitants et disponible sur Google play et App store. Aujourd'hui, la commune de Poliénas teste un nouveau concept de communication et nous serons heureux que vous y participiez avec nous. Le but étant de moderniser notre communication en vous offrant une application mobile afin de communiquer rapidement et plus efficacement avec vous.

Vous choisissez votre onglet

→ "Suivre l'actualité"

pour accéder au site de la mairie et aux différents liens (Ex. : menu de la cantine, inscription cantine et périscolaire, horaires bibliothèque, cinéma, plannings...)

→ "Alerte PCS"

pour recevoir une alerte en cas d'urgence ou de danger plan communal de sauvegarde

pour signaler un problème sur la commune

→ "Signaler un problème"

pour résoudre les problèmes rencontrés sur la commune voirie, entretien, éclairage...

→ "Fil d'actualité"

pour recevoir les prochaines actualités : marché de Noël, vogue, vœux du Maire...

→ "Boîte à idées"

pour exposer vos idées ou donner votre avis sur un thème

→ "Sondage"

pour répondre à un sondage afin de donner votre avis sur un sujet ou un projet de la commune



Politeia France, développons ensemble la mairie de demain.



939B, Route du Pont d'Izeron
 38160 IZERON

www.bonin-tp.fr

Tél : 04 76 64 06 28 - @ : accueil@bonintp.fr



Site internet de la commune : www.polienas.fr/

Etat civil

Naissance

16 septembre 2020
 Clara GÉNITEAU

3 novembre 2020
 Jules PARAT

Mariage

14 octobre 2020
 Sylvie PRÉVOST
 et Gérard CHEVRON

Décès

24 septembre 2020
 Eliane GUILLON

9 novembre 2020
 Paul BRONDEL

21 novembre 2020
 Yves BLANC

9 décembre 2020
 Madeleine CHARVET

22 décembre 2020
 Bernadette MOLLARD

Le prochain bulletin "Vivre à Poliénas" paraîtra en juin 2021 - Annonceurs et associations doivent faire parvenir leur communiqué avant le 28 mai 2021

"Vivre à Poliénas" - Directeur de publication : Bernard Fournier, Maire de Poliénas

Rédaction commission communication (extra communale) : Bernard Fournier, Lionel Argoud, Danièle Allibe, Delphine Honoré, Christelle Tavel, Catherine Escala, Brigitte Philibert, Agnès Sarfati.

Crédit photographique : Brigitte Philibert correspondante Dauphiné Libéré, Lucien Tavares

Réalisation maquette : Atelier CRÉAMINE Tullins - Impression : Imprimerie RUZZIN Moirans - Imprimé sur papier PEFC (gestion durable des forêts)

